

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

016

SEANCE DU 19 AVRIL 2011

Le dix neuf avril deux mille onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : BATARD Alban, BAUDRU Andrée, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, BOURIAUD Jean-Pierre, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, ROSSETTI Lionel, VOYAU Françoise, RICHARD Annie, ROGER Claire.

Absents Excusés: M. Denis THEPENIER pouvoir à M. Vincent MERLET, Mme DEVY Emmanuelle

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Mme Andrée BAUDRU est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 15 Mars 2011

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Mars 2011 est adopté à l'unanimité.

DE-2011-03-01 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Joël GUERIN, Adjoint aux Finances, Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Joël GUERIN, Adjoint aux Finances, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

- 1) Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2010,
- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Crédits</u>	<u>Réalisés</u>	
Dépenses :	1 662 375,00 €	1.382 858,98 €	
Recettes :	1.662 375,00 €	1.670 014,68 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>Crédits</u>	<u>Réalisés</u>	<u>Reprise Restes à Réaliser :</u>
Dépenses :	1 508 250,00 €	950 269,04 €	280 400,00 €
Recettes :	1 508 250,00 €	1.059 384,15 €	246 000,00 €

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

017

Résultats de l'exercice 2010

Fonctionnement : Excédent de 287 155,70 €
Investissement : Excédent de 109 115,11 €

RESULTAT DE CLOTURE (CLOTURE 2009 + EXERCICE 2010)

Fonctionnement : Excédent de 293 370,73 €
Investissement : Déficit de 129 117,02 €

Soit un excédent global de 164 253.71 €

Signé le : 21/04/2011
Reçu en préfecture le : 27/04/2011

DE-2011-03-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DRESSE PAR MADAME SYLVIE CONSTANT

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint aux Finances informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010, a été réalisée par Madame Sylvie CONSTANT, Receveur en poste à BOUAYE, et que le compte de gestion établi par cette dernière, est conforme au compte administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Signé le : 21/04/2011
Reçu en préfecture le : 27/04/2011

DE-2011-03-03 AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2010

Monsieur le Maire indique que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 s'élève à 293 370.73 €.

D'autre part, conformément à l'instruction de la comptabilité M14, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2010. Aussi le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2010, soit 250 000,00 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du Budget Primitif 2011).

Le reste sera repris en section de fonctionnement du Budget Primitif 2011, soit 43 370,73 € (article 002).

Signé le : 21/04/2011
Reçu en préfecture le : 27/04/2011

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

018

DE-2011-03-04 VOTE DES TAUX IMPOTS LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit définir le produit attendu des contributions directes et sa répartition par le vote des taux entre les trois impôts locaux.

Monsieur GUERIN, Adjoint aux Finances présente le produit fiscal attendu sur la base d'une hausse de 1 % sur les trois taxes, soit :

TAXES	Taux 2010	Bases prévisionnelles 2011	Taux proposés pour 2011	Produit fiscal attendu
Taxe Habitation	14,87 %	1 916 000 €	15,02 %	287 783 €
Taxe foncière propriété bâtie	18,43 %	1 474 000 €	18,61 %	274 311 €
Taxe foncière sur propriété non bâtie	42,58 %	122 900 €	43,00 %	52 847 €
				614 941 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission finances pour une augmentation des trois taxes de 1 % pour l'année 2011, comme suit :

⇒ Taxe Habitation	15,02 %
⇒ Taxe Foncière Propriété Bâtie	18,61 %
⇒ Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	43,00 %

Signé le : 21/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-04-DE
Date de réception de l'accusé : 21/04/2011 à 14:26

DE-2011-03-05 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNAL

Comme chaque année, à la même époque, le Conseil municipal est amené à étudier et à voter le Budget Primitif de la commune.

Monsieur le Maire présente dans sa globalité la proposition faite par la commission des finances.
Monsieur le Maire donne la parole à M. GUERIN pour la présentation chiffrée.

Monsieur GUERIN présente une vue d'ensemble du Budget Primitif et reprend en détail, chapitre par chapitre : la section de fonctionnement, la section d'investissement et la balance générale.

Après étude de la proposition du budget primitif 2011, celui-ci est ADOPTE à l'unanimité et arrêté aux sommes suivantes :

1 549 000,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
1 301 000,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Signé le : 21/04/2011
Reçu en préfecture le : 27/04/2011

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

019

DE-2011-03-06 AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

En juillet 2006, la Commune de PORT SAINT PERE a signé avec l'entreprise ELYO SUEZ, un contrat d'affermage pour une durée de 12,5 ans afin de déléguer l'exploitation du service public d'assainissement collectif, la collectivité restant propriétaire des équipements et maître des investissements.

Depuis cette date la commune de PORT SAINT PERE a réalisé de nouveaux ouvrages de traitement et réseaux de collecte, a décidé la signature de convention modifiant le périmètre du contrat d'affermage ou précisant les conditions spéciales de déversement de l'usager « Planète sauvage ». Enfin, ELYO SUEZ a connu des changements structurels modifiant sa dénomination.

L'ensemble de ces changements doit être formalisé par un avenant au contrat d'affermage. Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de l'avenant n°1 au contrat d'affermage de juillet 2006. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

Signé le : 22/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-06-DE
Date de réception de l'accusé : 22/04/2011 à 14:33

DE-2011-03-07 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-35 et R 2334-19 à R. 2334-31,

Monsieur GUERIN, Adjoint aux Finances, présente à l'ensemble du Conseil Municipal les catégories d'investissements pouvant être subventionnées à l'aide de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui a remplacé la Dotation globale d'équipement pour 2011.

Il est proposé au Membres du Conseil Municipal de présenter auprès de l'Etat un dossier.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ DECIDE de solliciter auprès de la Préfecture de Loire Atlantique, une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2011 pour le programme d'investissement suivant :
 - Aménagement du camping de la Morinière . Montant estimatif des travaux 375 000.00 € H.T avec une D.E.T.R à hauteur de 30 % soit 112 500.00 €
 - ▶ ACCEPTE le plan de financement présenté,
- ▶ CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

Signé le : 21/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-07-DE
Date de réception de l'accusé : 21/04/2011 à 14:26

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

020

DE-2011-03-08 PLAN D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête comme suit, les opérations de voirie à entreprendre au cours de l'année 2011, avec l'aide du Conseil Général, au titre de la remise en état de la voie communale et des chemins ruraux :

Ordre de Priorité	Désignation du chemin	Nature des travaux	longueur	largeur	Situation géographique	Coût de l'opération H.T.
1	Chemin des Colas	Reprofilage et enduits	440 ml	3.5 ml	HA	9 900.00 €
2	Chemin de la Terguerie	Reprofilage et enduits	455 ml	4.5 ml	HA	9 575.00 €
3	Rte de la Bernairie	Reprofilage et enduits	190 ml	5 ml	HA	6 790.00 €
4	La route du Pré Mériet à la Bernairie	Renforcement, reprofilage et réfection de la chaussée	600 ml	3.80 ml	HA	25 250.00 €
5	Rte du Pré Mériet	Reprofilage avec enduit d'usure	1000 ml	4.5 ml	HA	3 575.00 €
6	Rue des Chênes	Décassement Reprofilage et enduit d'usure	222 ml	4.5 ml	EA	6 216.00 €
7	Route de Bellevue à Pré Mériet	Reprofilage et enduits	200 ml	3,8 ml	HA	9 900.00 €
8	Chemin de la Jutière	Reprofilage et bicouche	70 ml	3 ml	HA	1 680.00 €
9	Rue des Acacias	Cloutage et enduit d'usure	70 ml	1 ml	EA	5 535.00 €

Signé le : 21/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-08-DE
Date de réception de l'accusé : 21/04/2011 à 14:26

DE-2011-03-09 AVENANT N° 1 MARCHE RUE DU MOULIN

Monsieur LEAUTE présente l'avenant de la Sté BRETHOME dans le cadre du marché pour le Rue du Moulin. Les travaux supplémentaires consistent au décaissement de la chaussée et à sa reconstruction sur une surface estimée à 1 250 m² pour un montant de 17 694,82 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 mars 2011 à émis un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la Commission d'appel d'offres pour cet avenant qui porte le nouveau montant du marché à 185 100,49 € TTC.

Signé le : 21/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-09-DE
Date de réception de l'accusé : 21/04/2011 à 14:26

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PORT SAINT PERE

021

DE-2011-03-10 TIRAGE DES JURES D'ASSISES POUR 2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 28 mars 2011, il doit être procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de six personnes dont deux seront susceptibles de siéger en qualité de Juré aux Assises de Loire Atlantique 2012.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'Assises :

- ▶ Mme Mireille MARC épouse BROCHARD – 7, Avenue des Sports 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mr Mickaël MATHURIN – 9, Hameau du Chêne 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ M. Bernard COURSELLE – 10, Place de l'Eglise 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme Nathalie PETIT épouse BELLANGER – 27, Rue du Grand Pesle 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ M Jean DAUVE – 11, Chappe 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme Brigitte BAUDRON épouse GUILLARD – 1, Rue de Nantes 44710 PORT SAINT PERE

Signé le : 21/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-10-DE
Date de réception de l'accusé : 21/04/2011 à 14:31

DE-2011-03-11 APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TRAJET

Monsieur LEMASSON rappelle que la commune possède un logement d'urgence, créé en 2009 afin d'accueillir les familles dans le besoin.

Or, la plupart des personnes hébergées dans ce logement ont besoin également d'un suivi social qui pourrait être réalisé par l'association TRAJET.

Cette association pourrait prendre en charge ce logement par le biais d'une convention de mise à disposition.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- - SOLLICITE l'association TRAJET, agréée par la Préfecture de Loire-Atlantique pour intervenir sur la gestion de ce logement et l'accompagnement des personnes hébergées. Un loyer mensuel de 60 euros sera versé mensuellement par l'association TRAJET au profit de la commune.
- - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce logement d'urgence avec TRAJET

Signé le : 21/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-11-DE
Date de réception de l'accusé : 21/04/2011 à 14:26

DE-2011-03-12 INDEMNITE AGENTS RECENSEURS

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une indemnité complémentaire aux agents recenseurs d'un montant de 1000 €, répartie de la façon suivante :

- Soit un forfait de 500 euros soit 100 € par agent recenseur (hormis Mme LE DEROUT)
- Et le reste soit 500 euros selon le nombre de kms réalisé par chaque agent recenseur :

Mme BLAIS (1266 kms)	200,00 €
Mme SUSSET (1026 kms)	161,00 €

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

022

Melle JAUNET (551 kms)	86,00 €
Mme GUERAN (145 kms)	23,00 €
Mme LE DEROUT (160 kms)	25,00 €
M. DEVY (26 kms)	5,00 €

Signé le : 21/04/2011
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20110421-DE-2011-03-12-DE
Date de réception de l'accusé : 21/04/2011 à 14:26

QUESTIONS DIVERSES

SONO

Monsieur le Maire souligne que la commune avait sollicité l'achat d'une sono auprès de l'Institut Culturel. La commune de PORT SAINT PERE a été retenue pour l'achat de ce lot soit pour un montant de 800 euros.

COMPLEXE SPORTIF LE PELLERIN

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal, gérant actuellement la salle de sports du collège du PELLERIN, sera dissout en 2012. La construction d'un nouveau complexe sportif, à la charge de la commune du PELLERIN, va bientôt démarrer. Pour l'année scolaire 2010/2011, 8 enfants de PORT ST PERE fréquentent le collège Pierre et Marie Curie. A ce titre, la commune du PELLERIN sollicite PORT SAINT PERE pour une participation financière

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable pour un partenariat financier, dans le cadre de la construction du complexe sportif du PELLERIN.

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 31 Mai 2010 à 20 heures
et le mardi 5 juillet 2011 à 20 heures.